



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance d'information du BAPE sur le projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints : Citoyens, villégiateurs attendus en grand nombre

Montréal / Saint-Michel-des-Saints, 14 janvier 2020 – Des dizaines de citoyens et de villégiateurs sont attendus ce soir lors de la première séance préparatoire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le controversé projet Matawinie de la minière Nouveau Monde Graphite (NMG) à Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière.

« De par son ampleur, sa localisation dans un milieu de villégiature, la nature du minerai extrait, et la toxicité prévue des déchets miniers qui y seraient générés, ce projet minier est sans précédent au Québec. Nous encourageons l'ensemble de la population à s'informer et à participer en grand nombre à son évaluation », affirme Ugo Lapointe, porte-parole à la Coalition Québec meilleure mine.

Déchets miniers : un enjeu majeur

Dans une [missive](#) envoyée ce matin au ministre de l'Environnement du Québec, M. Benoît Charette, l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT) dénonce que le promoteur a véhiculé de « fausses informations » au ministère concernant les risques de pollution de l'eau associés aux **107** millions de tonnes de déchets miniers que générerait le projet. Ces déchets miniers contiennent plusieurs substances toxiques pour l'environnement, dont des acides et des métaux lourds.

Daniel Tokatéloff de l'APLT: « La minière dit vouloir contenir la pollution des déchets miniers à l'aide de « cellules de confinement », un procédé expérimental et non prouvé, qui doit résister à l'épreuve du temps pendant des siècles à venir. C'est véritablement une bombe environnementale à retardement, une Épée de Damoclès pour la région, pour ses 5000 résidents et pour le Parc régional du Lac Taureau ».

Informations manquantes : demande de report du BAPE

Dans sa lettre au ministre, l'APLT reproche à la minière d'avoir véhiculé une fausse information en indiquant qu'elle avait mis en place des « cellules expérimentales » au printemps 2019 pour tester l'efficacité de cette nouvelle technologie à contenir la pollution associée aux déchets miniers. Or, rien de cela n'a été fait. Gilles Cartier, président de l'APLT : « Contrairement à ce qui est affirmé dans l'étude d'impact : aucune cellule expérimentale n'a été construite en 2019, ni à ce jour, et aucun résultat concret probant ne peut être attendu avant 2021. C'est complètement inacceptable ».

Face à ces constats, l'APLT demande au ministre de « sanctionner » la minière pour lui avoir communiqué de fausses informations et de reporter l'enquête du BAPE à une date ultérieure, tant que toutes ces informations, cruciales pour l'évaluation des risques à l'environnement, soient rendues disponibles au public, au ministère et au BAPE.

L'APLT, fondée il y a 40 ans et qui représente aujourd'hui des centaines de citoyens et de villégiateurs, arrive à ces constats à la suite de l'analyse de l'étude d'impact du projet et des correspondances avec le ministère. La Coalition et MiningWatch Canada ont appuyé l'APLT dans cette analyse.

28 janvier 2020

Le mandat d'enquête du BAPE s'étend actuellement du 27 janvier au 26 mai 2020, avec la période des questions du public débutant le 28 janvier à Saint-Michel-des-Saints ou en ligne (matawinie@bape.gouv.qc.ca). Les citoyens et les organismes peuvent s'inscrire avant le 10 février pour présenter leur opinion devant le BAPE durant la semaine du 25 février 2020.